

Paris : Seulement 4.000 terrasses estivales validées par la mairie, contre 12.000 en 2021

AU SOLEIL Seulement 4.000 autorisations de terrasses estivales seraient accordées à quelques jours de leur retour, le vendredi 1er avril, un constat qui inquiète les professionnels

20 Minutes : 27/03/22

Les terrasses "éphémères" pérennisées à Paris. — ROMUALD MEIGNEUX/SIPA

- Les terrasses estivales, pérennisées par la mairie de Paris, font leur retour le vendredi 1er avril.
- La capitale comptait 12.000 de ces terrasses en 2021. Mais selon les professionnels du secteur, seulement 4.000 autorisations auraient été accordées pour le moment.
- Les commerçants se plaignent du silence de la mairie de Paris face à leurs demandes.

Les adeptes du petit café en extérieur peuvent se réjouir. Vendredi prochain, [les terrasses estivales](#) font leur retour dans [Paris](#). Autrefois appelées « éphémères », ces extensions de terrasses ont été pérennisées par [la mairie de Paris](#), pour une période de sept mois dans l'année, du 1er avril au 31 octobre. Elles qui ont fait le bonheur des flâneurs et sauvé en partie le chiffre d'affaires des commerçants après des mois de fermetures en raison du [Covid-19](#) devraient revenir dans l'allégresse. Pourtant, cafetiers et autres [restaurateurs](#) sont en colère.

« On a fait la demande l'année dernière, dès qu'on a pu. Et une semaine avant, on n'a toujours pas de réponse. » Pour Léo, gérant d'un bar dans le 15e arrondissement, comme pour beaucoup de professionnels du secteur, l'attente est trop longue. Depuis qu'il a déposé son dossier pour renouveler son extension, il trépigne de pouvoir la ressortir. Certain de recevoir une réponse positive il y a quelques semaines encore, il commence à douter. « Il paraît qu'il y a beaucoup de refus. Même pour ceux qui pensent respecter [les critères](#) pour l'avoir. » Après avoir investi une belle somme dans sa terrasse en 2021, il craint de ne pas recevoir l'autorisation cette année.

Seulement 4.000 autorisations accordées pour le moment

Et Léo est très loin d'être le seul selon Franck Delvau, président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih) de Paris Île-de-France : « L'année dernière, il y avait 12.000 terrasses dans Paris, aujourd'hui, selon nos chiffres, seules 4.000 ont reçu l'autorisation. » Pourtant, les demandes sont nombreuses, plus de 10.000 selon l'Umih. Un afflux que la mairie de Paris aurait du mal à gérer administrativement. Et l'attente n'est pas le seul problème des commerçants qui ont fait cette demande.

Selon Franck Delvau, les refus se multiplient, et leur justification ne contente pas les professionnels. « Le règlement des étalages et des terrasses (RET) stipule bien qu'on ne peut déborder sur les places de livraison par exemple. Mais [Olivia Polski](#) [adjointe de la maire de Paris chargé du commerce] nous avait promis que si on avait la possibilité de la déplacer, aux frais du restaurateur, sur une place de stationnement à côté, ce serait accepté. » Dans les faits, cette promesse ne semble pas s'appliquer.

Des collectifs de riverains luttent contre les terrasses étendues

Ce manque de justification commence à peser sur les cafetiers et restaurateurs, comme l'explique Léo : « Si on me refuse la mienne et qu'on accepte celle du voisin sans une bonne raison, je vais voir rouge. Pas contre lui, mais il attirerait beaucoup plus que moi, ce serait une perte de chiffre d'affaires évidente. » Une inégalité qui s'étendrait même d'un quartier à l'autre selon le président de l'Umih. « Certains maires d'arrondissement ajouteraient des normes à leur sauce pour empêcher les autorisations. C'est le cas à Saint-Denis-Montorgueil où [Ariel Weil](#) fait en sorte de ne pas accorder le sésame. »

Une accusation que le maire de Paris Centre modère : « Un premier filtre est effectué par la mairie centrale en fonction du RET. Sur les 1.800 demandes effectuées au début du mois de janvier, 900 nous sont parvenues. Sur celles-ci nous effectuons une autre sélection qui nous a amenés à en refuser la moitié. » Allergique aux terrasses Ariel Weil ? Pas du tout selon lui, mais il faut fixer des limites : « Nous avons ajouté des mesures d'exception parce que notre arrondissement est extrêmement dense en établissements qui peuvent en faire la demande. Or, la configuration de nos rues ne permettent pas d'accorder un droit de terrasse étendue à tous. » Outre l'impossibilité de s'installer sur une place de livraison si elle n'est pas reproductible à proximité, la mairie de Paris Centre a également fixé l'impossibilité d'en établir devant les monuments, bâtiments classés, les lieux de cultes et les écoles. Celles qui entraînent des litiges entre commerçants sont aussi refusées. Et pour finir, les commerçants classés comme multirécidivistes après avoir reçu plusieurs amendes et verbalisations sur le non-respect du règlement établi en 2021, voient leur demande automatiquement rejetée. « Notre but est aussi de limiter les nuisances sonores », précise le maire.

Aussi certaines zones, de par la densité de bars et restaurants, sont tout simplement exclues du dispositif pour permettre de conserver une certaine fluidité et un espace nécessaire au passage des véhicules de livraisons, des véhicules de propreté et surtout aux piétons. C'est le cas, par exemple de la rue des Lombards (4e arrondissement) ou de la rue Montmartre (2e arrondissement).

Le silence assourdissant de la mairie de Paris

Pour Franck Delvau, il ne fait aucun doute que le lobbying de certains riverains influencerait les décisions des maires d'arrondissement : « On sait qu'ils sont très peu, mais ils sont très actifs. » Un impact dont se défend Gilles Pourbaix, président du collectif de riverains Vivre Paris, qui regrette lui aussi le silence de la mairie. « Nous ne sommes au courant de rien. Bien sûr nous demandons une limitation de ces terrasses qui se sont étendues de manière anarchique l'année dernière, dans l'espace comme dans les horaires. » Gilles Pourbaix aimerait aussi avoir plus d'information, comme les autorisations déjà attribuées pour « déposer un recours avant qu'une terrasse ne soit installée ». Après des demandes répétées, le collectif attend toujours une réponse de la mairie.

Contactés par *20 Minutes*, Olivia Polski et différents maires d'arrondissement n'ont pas souhaité répondre à nos demandes, l'équipe de l'adjointe [d'Anne Hidalgo](#) a tout de même précisé qu'une communication serait faite dans le courant de la semaine. « Nous ne sommes pas sûrs d'assister à la conférence de presse prévue. Nous envisageons même d'organiser une contre-conférence de presse pour se faire entendre », annonce Franck Delvau.

Une chose est sûre, les terrasses devraient encore faire du bruit en 2022.

Source: <https://www.20minutes.fr/paris/3259247-20220327-paris-seulement-4000-terrasses-estivales-validees-mairie-contre-12000-2021>